



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

État du parc immobilier de la police et de la gendarmerie nationales

Question écrite n° 11288

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'état du parc immobilier de la police et de la gendarmerie nationales. Les conditions de travail des forces de sécurité intérieure doivent faire l'objet d'une attention particulière compte tenu des missions importantes qui leurs incombent. À cet égard le rapport d'enquête sur la situation, les missions et les moyens des forces de sécurité, qu'il s'agisse de la police nationale, de la gendarmerie ou de la police municipale de juillet 2019 avait pointé d'importants besoins de rénovation du parc immobilier. Selon ce rapport, un commissariat sur quatre était considéré comme vétuste (22 % d'immeubles vétustes pour la direction générale de la police nationale (DGPN) et 28 % pour la préfecture de police) et 720 sites avaient besoin d'une réhabilitation immédiate. S'agissant de la gendarmerie nationale, 80 % des casernes domaniales ont quant à elles plus 25 ans, avec un manque d'investissement et d'entretien. Il lui demande ainsi de bien vouloir lui préciser les actions conduites depuis pour remédier à cette situation et le nombre de bâtiments qui peuvent selon les mêmes critères être considérés aujourd'hui encore comme vétustes.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11288

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 septembre 2023](#), page 8058

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)